

SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE (QS002005346)

Annexe complémentaire de présentation du support Conditions d'investissements et de fonctionnement spécifiques de l'unité de compte

EXECUTIONS DES OPERATIONS ET VALORISATION

Dans le cadre de votre contrat et par dérogation à ses conditions contractuelles, les éléments suivants s'appliquent au support SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE :

Investissement

Le prix de transaction pour un ordre d'investissement est de 97,50% du prix de souscription de la part communiqué par la gérance de la SCPI.

Pour information, au 1^{er} mai 2017, le prix de souscription d'une part de la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE est égal à 286 € soit un prix d'acquisition d'unités de compte à 278,85 €.

Désinvestissement

La valeur retenue lors d'un désinvestissement est égale à la valeur de retrait évaluée par la gérance de la SCPI. Dans l'hypothèse où les parts de la SCPI ne peuvent pas être cédées par l'assureur à la valeur de retrait, la valeur retenue sera la dernière valeur de réalisation communiquée par la gérance de la SCPI.

Pour information, la valeur de retrait s'élève à 262,00 € au 1^{er} mai 2017, et la valeur de réalisation s'élève à 239,29 € au 31 décembre 2016.

Valorisation

La valeur retenue pour valoriser l'unité de compte SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE est la valeur de retrait des parts de la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE. Dans l'hypothèse où les parts de la SCPI ne peuvent pas être cédées par l'assureur à la valeur de retrait, la valeur retenue sera la dernière valeur de réalisation communiquée par la gérance de la SCPI.

La valorisation est hebdomadaire, chaque lundi ou, si le lundi est férié, le jour ouvré précédent.

Pour information, la valeur de retrait s'élève à 262,00 € au 1^{er} mai 2017, et la valeur de réalisation s'élève à 239,29 € au 31 décembre 2016.

Pour les frais du contrat, merci de vous reporter aux statuts et à la note d'information de la SCPI et à la Notice/aux Conditions Générales Valant Note d'Information /à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information/au Projet de Contrat Valant Note d'Information.

GESTION DES REVENUS

La détention de parts de SCPI donne le droit à une distribution de coupons, dont la valeur est déterminée au cours du premier mois du trimestre suivant.

Suravenir prélève 15% de frais sur les coupons versés par la société de gestion.

Fréquence et valeur des coupons associés à l'unité de compte

Ces coupons sont versés mensuellement l'avant-dernier jour ouvré du mois.

En cas de sortie du support avant la date de distribution du coupon, le souscripteur en perd le bénéfice.

Le montant du coupon est égal à 85% du coupon du trimestre précédent lissé sur 3 mois avec un ajustement en début du trimestre suivant pour le montant du coupon du trimestre écoulé. Les coupons seront réinvestis sur le fonds en euros du contrat si celui n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou sur Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros.

Exemple :

- *En avril communication du montant du coupon pour le T1 par la société de gestion*
- *Le 04/04/2017 : achat de parts par le client*
- *Le 10/04/2017 : valorisation des parts détenues dans le contrat du client*
- *Le 27/04/2017 : distribution de coupon, soit 1/3 de 85% du montant du coupon du T1*
- *Le 30/05/2017 : distribution de coupon, soit 1/3 de 85% du montant du coupon du T1*

- Le 29/06/2017 : distribution de coupon, soit 1/3 de 85% du montant du coupon du T1
- En juillet communication du montant du coupon pour le T2 par la société de gestion
- Le 28/07/2017 : distribution de coupon, soit 1/3 de 85% du montant du coupon du T2 + ou - (85% coupon reçu T2 de la société de gestion - la somme des coupons versés du T2)
- Le 30/08/2017 : distribution de coupon, soit 1/3 de 85% du montant du coupon du T2

LIMITES DE SOUSCRIPTION

- L'investissement sur la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE ne pourra excéder 50% de l'encours total du contrat
- Le versement minimum sur la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE est d'une part
- Le cumul des investissements sur la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE est au maximum égal à 50.000 € par contrat
- Les versements programmés ne sont pas autorisés sur la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE
- Les rachats partiels programmés ne sont pas autorisés sur la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE

En cas de non-respect de ces règles, l'assureur se réserve la faculté de limiter ou de refuser les versements sur la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE. L'excédent sera alors investi automatiquement et sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou sur Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros.

En cas de dépassement de l'enveloppe maximale qui est accordée par la société de gestion, l'assureur se réserve la faculté de limiter ou de refuser les versements sur la SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE. L'excédent sera alors investi automatiquement et sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou sur Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros.

Je, soussigné(e), adhérent/souscripteur (Prénom, NOM)

-
- ✓ déclare avoir pris connaissance et accepté les règles de fonctionnement du contrat propres à la SCPI
 - ✓ **déclare avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales par la remise de la note d'informations et des statuts du support d'investissement SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE**, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat
 - ✓ **déclare avoir compris la nature du support proposé comme unité de compte ainsi que les risques y afférents et avoir été clairement informé(e) qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites, les unités de compte étant sujettes à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. De ce fait, l'assureur ne peut s'engager que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. En qualité de souscripteur, je supporte l'ensemble des risques financiers au titre des investissements réalisés sur les unités de compte**

Fait à

Le/...../.....

*Signature(s) de l'adhérent/du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »*

Nom du contrat :

N° du contrat :

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).

Document d'information clé

Le présent document contient des informations sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies avant souscription afin de vous aider à comprendre la nature, les risques, coûts, gains et pertes potentiels de ce produit et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

RIVOLI AVENIR PATRIMOINE

Société Civile de Placement Immobilier

Code LEI : 969500K5FWUTT1E3GP75

Initiateur : Amundi Immobilier (société de gestion de portefeuille)

Site internet : www.amundi-immobilier.com – Appelez le **0820 04 10 30** pour de plus amples informations

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers. Etat Membre : France

Date de publication de ce document : 22/12/2017

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type :

RIVOLI AVENIR PATRIMOINE est une Société Civile de Placement Immobilier à capital variable (le Produit) dont l'objet exclusif est l'acquisition directe ou indirecte et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif générant des revenus locatifs. Le patrimoine du Produit est essentiellement français et accessoirement à l'étranger. Le Produit est autorisé à contracter des dettes sous certaines conditions définies dans la note d'information.

Objectifs :

La performance du Produit résulte des revenus locatifs de son portefeuille immobilier et de l'évolution des marchés immobiliers français et européen.

Investisseurs de détail visés :

Investisseurs particuliers recherchant des revenus réguliers dans un investissement immobilier collectif et la valorisation du capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Produit dépend de la situation patrimoniale et des objectifs de l'investisseur, au regard d'un horizon d'investissement à long terme et de l'acceptation des risques spécifiques à un investissement immobilier.

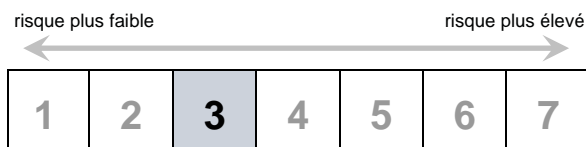
Chaque associé est tenu des dettes et obligations du Produit en proportion et dans la limite du capital qu'il détient.

Ce produit n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « US Persons ».

Assurance : avantages et coûts :

Non applicable

Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque (ISR) permet d'apprécier le niveau de risque par rapport à d'autres produits.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est **une classe de risque entre basse et moyenne.**

L'ISR part de l'hypothèse que vous conservez le Produit pendant toute la période de détention recommandée de 8 ans minimum.

L'ISR est établi à partir de données historiques du Produit observées sur la durée de placement recommandée ou à partir de données reconstituées à partir d'un indice de référence approprié lorsque les données historiques ne sont pas disponibles pour la période complète de placement recommandée.

Les risques et la performance du Produit sont notamment liés :

- aux fluctuations des marchés immobiliers, des taux d'intérêts et de l'évolution de l'économie sur des cycles longs
- aux caractéristiques spécifiques des immeubles du portefeuille du Produit (typologie des actifs immobiliers, emplacement et état général)
- aux conditions de location (taux d'occupation, valeurs locatives, régularité des paiements des locataires)
- à l'endettement (effet de levier) du Produit qui peut accentuer les performances positives ou négatives du Produit.

L'ISR ne prend pas en compte les risques liés :

- aux fluctuations futures de l'offre et de la demande du marché des parts
- à la concentration des actifs immobiliers
- à la variation des taux d'intérêts des financements.

L'ISR ne tient pas compte du traitement fiscal du Produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur de détail visé.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre Produit ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Le Produit ne comporte pas de garantie de rendement ou de capital.

Scénarios de performances

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter pour la période de placement recommandée. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Scénarios	Pour un Investissement de 10 000 € sur :	1 an	4 ans	8 ans *
Scenario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 436 €	7 678 €	7 078 €
	Rendement annuel moyen	-15,6%	-6,4%	-4,2%
Scenario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 268 €	10 635 €	13 432 €
	Rendement annuel moyen	-7,3%	1,6%	3,8%
Scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 786 €	12 045 €	15 887 €
	Rendement annuel moyen	-2,1%	4,8%	6,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 441 €	13 678 €	18 989 €
	Rendement annuel moyen	4,4%	8,1%	8,3%

*minimum d'investissement recommandée

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période de détention recommandée en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 Euros.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de ce Produit. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le Produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte de l'évolution du marché des parts (voir ci-dessus le paragraphe risques).

Les chiffres indiqués sont calculés nets de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter l'investissement ? ». Ils ne prennent pas en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ils sont présentés dividendes réinvestis dans le placement. Les données historiques de prix projetées pour la période de référence n'ont pas connu de crise majeure.

Les performances du Produit évoluent en fonction des marchés immobiliers et ne sont pas constantes dans le temps. La distribution des revenus potentiels est soumise à la décision de l'assemblée générale des associés et des résultats annuels du Produit. La distribution peut varier à la hausse comme à la baisse principalement en fonction des conditions de location des immeubles, notamment de leur date de mise en location et du niveau des loyers (plafonds fixés par la loi), et des conditions d'acquisition ou de cession d'immeubles.

Le droit à dividende n'est pas acquis à la date de souscription des parts mais à l'issue d'une période (appelée délai de jouissance des parts) précisée dans la note d'information du Produit.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les versements sont inhérents au Produit et l'investissement dans ce Produit n'est pas couvert par une garantie ni par un système national de compensation. La revente des parts n'est pas garantie par la société de gestion de portefeuille. La matérialité des actifs est garantie par le dépositaire du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY - « *Reduction in Yield* ») montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement du Produit présenté ci-dessus. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. **Ils sont basés sur les données issues du calcul de performances du scénario intermédiaire.** Les chiffres sont présentés pour un investissement de 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps :

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera sur ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Pour un Investissement de 10 000 €, calculé sur la base d'un scénario intermédiaire, si vous sortez après :			
	1 an	4 ans	8 ans*
Coûts totaux	1 115 €	2 210 €	4 497 €
Incidence sur le rendement (Réduction du rendement RIY) par an	11,1%	4,5%	3,4%

*Durée de placement recommandée

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- * l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- * la signification des différentes catégories de coûts ;
- * les données retenues sont issues des comptes approuvés par l'assemblée générale des associés ;
- * les données sont TTC, le Produit ne récupère pas la TVA.

A titre de comparaison avec des produits non immobiliers, il est rappelé que les coûts récurrents présentés ci-dessous tiennent compte à la fois des coûts de fonctionnement du Produit (exemple : commission de gestion et de transaction revenant à la société de gestion) et des coûts spécifiques de l'exploitation opérationnelle des actifs immobiliers composant le portefeuille du Produit.

Les coûts de transaction présentés (moyenne des trois dernières années du Produit) incluent **des droits de mutation à titre onéreux et impôts payés à l'administration fiscale** lors des transactions d'actifs immobiliers.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée (commission d'acquisition de parts)	1,19%	La commission TTC comprend la commission de recherche de capitaux reversée au réseau distributeur et la commission de recherche d'investissements revenant à la société de gestion. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie (retrait / cession)	0,00%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction des actifs composant le portefeuille	1,11%	L'incidence des coûts encourus lorsque le fonds achète ou vend des investissements sous-jacents au Produit.
	Autres coûts récurrents (*)	1,05%	Incidence des coûts prélevés par l'initiateur du Produit chaque année pour la gestion des investissements et les coûts supportés par le Produit.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00%	Incidence des commissions liées aux résultats conformément aux statuts de la SCPI.
	Commission d'intéressement (« carried interest »)	0,00%	Incidence de la commission d'intéressement conformément aux statuts de la SCPI.

*dont commissions de gestion de 0,45% et charges d'exploitation des actifs immobiliers de 0,52% nécessaires au maintien et l'amélioration des actifs immobiliers dans une optique de valorisation du Produit.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée minimum de l'investissement conseillée : 8 ans. Ce Produit, d'une durée de 99 ans à compter de sa création, est construit dans la perspective de détention des actifs immobiliers sur un horizon long terme.

La liquidité du Produit n'est pas garantie : la cession des parts dépend de l'équilibre entre l'offre et la demande de parts entre investisseurs, en termes de volumes et de prix, constatés mensuellement par la société de gestion. Une transaction directe entre investisseurs est également possible. La société de gestion ne garantit pas la vente des parts pendant la durée de vie du Produit.

En cas de blocage de cessions (demandes non satisfaites dans un délai de 12 mois représentant au moins 10 % des parts du Produit), la société de gestion convoque une assemblée générale extraordinaire dans les conditions prévues par la réglementation, en vue de décider une cession partielle ou totale du patrimoine et toute autre mesure appropriée.

La sortie du Produit peut donc être longue et se réaliser à un prix inférieur à la valeur des parts, l'écart entre l'offre et la demande pouvant conduire à une décote de liquidité.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de votre conseiller habituel.

Vous pouvez également adresser votre réclamation à l'initiateur du Produit par email à l'adresse suivante : serviceclients-amundiimmo@amundi.com ou par courrier à l'adresse suivante : Amundi Immobilier, Gestion des associés, TSA 56003, 26906 VALENCE Cedex 9.

Autres informations pertinentes :

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/12/2017, établies en application du Règlement Délégué 2017/653 de la Commission Européenne du 8 mars 2017, sur la base de l'approbation des comptes au 31/12/2016. Ce document d'information clés ne tient pas compte (i) des modalités de commissionnement du réseau distributeur du Produit ni (ii) de la durée de détention spécifique au contrat de distribution duquel le Produit est un sous-jacent (exemple : contrat d'assurance-vie).

Pour toute acquisition du Produit, il vous sera remis préalablement : les statuts, la note d'information en cours de validité visée par l'AMF, le dernier rapport annuel, le dernier bulletin trimestriel en vigueur et le bulletin de souscription.

Nous révisons et publions ce Document d'Information Clé au moins une fois par an. Vous trouverez la dernière version sur notre site web : www.amundi-immobilier.com.